



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE DE LAMARCHE – MARTIGNY LES
BAINS

Lamarche, le 12/12/2014

BP 14

4 RUE DE LA CROIX DE MISSION

88 320 LAMARCHE

Affaire suivie par

thierry.dervin@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 03 29 09 50 25

☎ 03 29 09 53 38

Objet : Délégation de signature .

L'Inspecteur du Trésor Public, chef de poste du Centre des Finances Publiques de LAMARCHE,

Vu le Décret dit GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012; relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,

Vu l'Instruction Générale du 16/08/1966 sur l'organisation du service des comptables publics, modifiée le 2/08/1984, publiée au Journal Officiel ;

Décide

Article 1er : Délégation générale de signature est donnée à :

Mme Sylvie BRETON , Contrôleur principal des finances publiques

Qui reçoit, en qualité d'adjointe , mandat de suppléer le chef de poste dans l'exercice de ses fonctions et de signer seule , ou concurremment avec lui , tous les actes relatifs à la gestion du Centre des Finances Publiques , et aux affaires qui s'y rattachent, notamment tous les actes nécessaires à la conservation des droits du Trésor Public en matière de procédures collectives

Article 2 – Délégation Spéciale de signature est donnée à :

Mme Christine BERNARD Contrôleur des Finances Publiques,

qui reçoit mandat de signer seule tout document relatif à l'exercice de ses fonctions, en cas d'absence simultanée de M. DERVIN et de Mme BRETON.

Qui reçoit mandat en qualité de caissière suppléante, de signer seule ou concurremment avec M.DERVIN ou Mme BRETON toute quittance de carnet à souches.




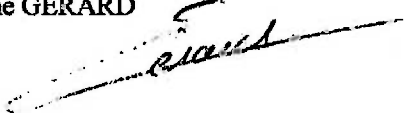
Article 3 Délégation spéciale de signature est donnée à :

Mme Sandrine GERARD, Agent de recouvrement des Finances Publiques,

Qui reçoit mandat de signer seule tout document relatif à l'exercice de ses fonctions, en cas d'absence simultanée de M.DERVIN et de Mme BRETON.

Qui reçoit mandat, en qualité de caissière titulaire, de signer seule ou concurremment avec M.DERVIN ou Mme BRETON, toute quittance de carnet à souches.

Signatures :

• Thierry DERVIN 	• Sylvie BRETON 
• Christine BERNARD 	• Sandrine GERARD 



ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de LAMARCHE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M.BRETON Sylvie adjoint au comptable chargé de la trésorerie de LAMARCHE, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder douze mois et porter sur une somme supérieure à 60.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BERNARD Christine	Contrôleuse des finances publiques	10.000 €	12 mois	10.000 €
GERARD Sandrine	Agente d'administration principal des finances publiques	2.000 €	12mois	2.000 €

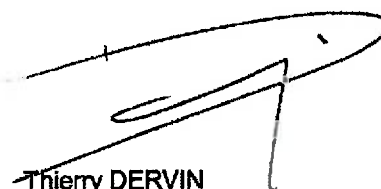
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des VOSGES

Il vient compléter l'arrêté du 12/12/2014.

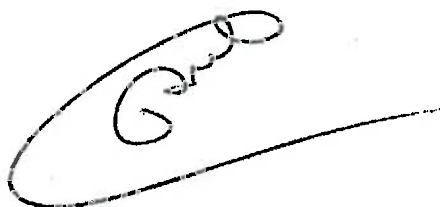
A Lamache le 22/12/2014

Le comptable,



Thierry DERVIN

Madame Sylvie BRETON



Mme BERNARD Christine



Mme GERARD Sandrine





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

25, rue Antoine Hurault
BP 51099 88060 EPINAL CEDEX 9



Liste des responsables de services disposant de la délégation automatique de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Application du Décret n°2013-443 du 30 mai 2013 et de l'arrêté du 30 mai 2013 relatifs aux règles de compétence et de délégation de signature applicables au traitement des réclamations contentieuses et des demandes à titre gracieux présentées par les contribuables – Instruction de la DGFIP référencée 2013/4775

Prise d'effet à la date du 1^{er} janvier 2015

Noms et prénoms	Responsables des services suivants
DELCROIX Philippe BOLOT Jean-Yves VITOUX Jean-Marie	Services des impôts des entreprises EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
GEORGES-BERNARD Franck LESGOURGUES Jean-François ANTONINI Bernard	Services des impôts des particuliers EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
AMOUGOU AMOUGOU Pierre NAU Jean-Louis JASINSKI Dominique	Services des impôts des particuliers – services des impôts des entreprises GERARDMER NEUFCHATEAU VITTEL
VIDALE Lionel	Services de publicité foncière EPINAL

BILOWUS Jeannine LEGRAND Brigitte	REMIREMONT SAINT DIE
SAFAH François	Pôle de contrôle et d'expertise- Brigade de contrôle de fiscalité immobilière EPINAL
SAFAH François	Brigade de contrôle et de recherche EPINAL
THOMY Florence	Brigade départementale de vérifications EPINAL
THIRARD Véronique	Pôle de recouvrement spécialisé EPINAL
LHOTE Patrick ANTONINI Bernard	Centres des impôts fonciers EPINAL BANT SAINT DIE
LUCCHESI Danielle ADAM Dominique MORE Yves LEBRUN Colette THOMAS Odile LOUIS Denis THIEBAUT Thérèse AUBEL GUILLOT Claudine DOUILLET Sébastien ADAM Dominique THOMAS Odile DERVIN Thierry SCIORATO Michel MAGNIEN Didier DENAIN Chantal BARTOLI-WADE Dieynaba MATHIEU Catherine WEYLAND Sébastien PACI-ARMBRUSTER Annie	Trésoreries mixtes BAINS LES BAINS BRUYERES BULGNEVILLE CHATENOIS CHATEL CHARMES CORCIEUX CORNIMONT DARNEY DOCELLES DOMPAIRE LAMARCHE LE THILLOT MIRECOURT RAMBERVILLERS RAON L ETAPE SAINT AME SENONES THAON


 Patrick NAERT

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,

Administrateur Général des Finances Publiques